

Sur le luxe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **9 (1768)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382673>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

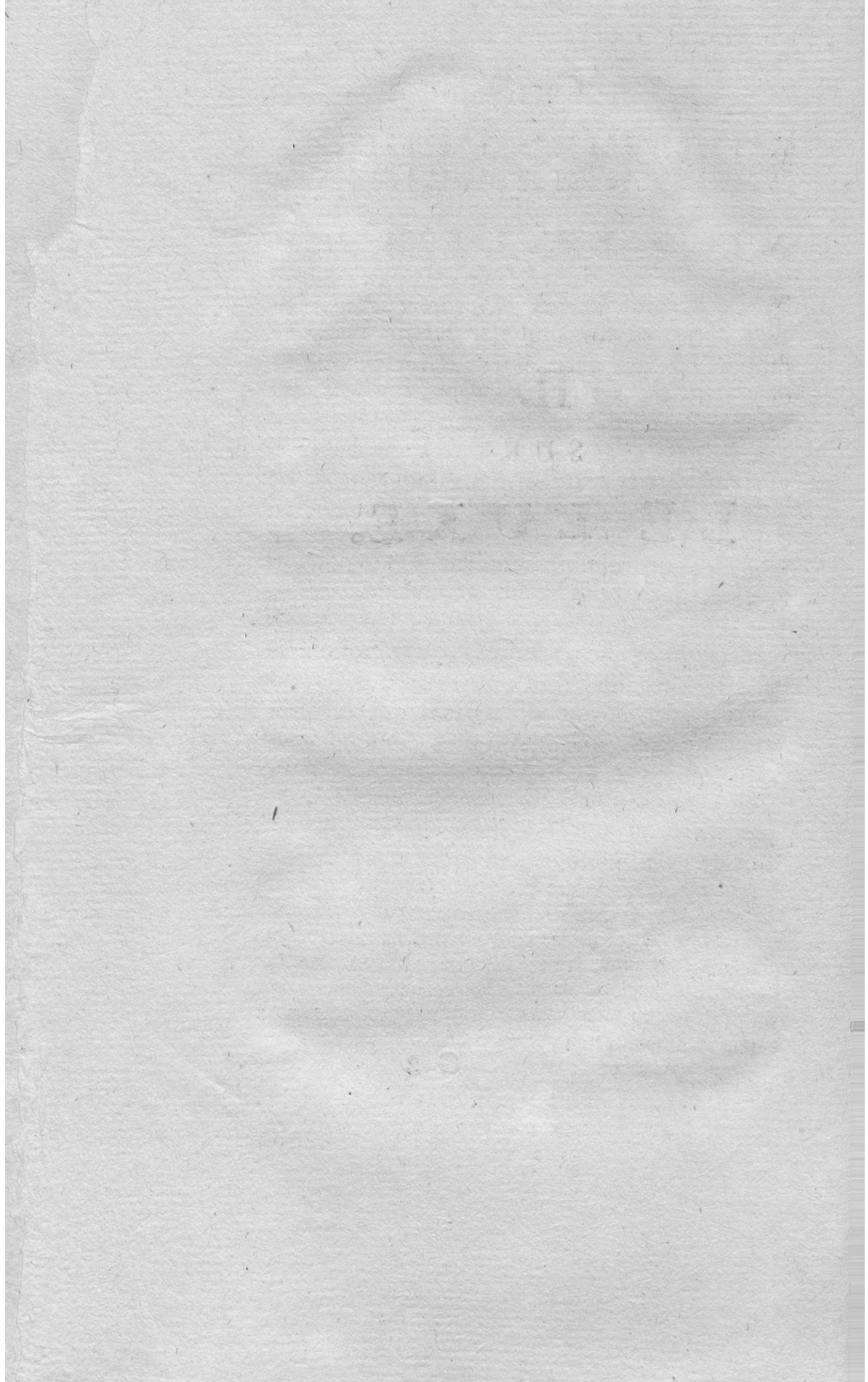
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

II.

SUR

LE LUXE.

G 2





SUR LE LUXE. *

LE dessein que je me propose dans cet écrit, est d'examiner la vérité d'une définition du luxe qui a été soutenue publiquement dans une université célèbre d'Allemagne. Ensuite j'en tirerai quelques conséquences qui pourront servir de plan à un ouvrage plus étendu sur cette matière importante.

Si emporté par mon zèle je m'étois égaré dans mon raisonnement, j'en verrois relever le défaut avec une reconnoissance & une joie égale à l'amour qui m'anime pour mes frères. Les préjugés sont tous nuisibles, parce qu'ils naissent de l'erreur & qu'ils la produisent. Je désavoue donc & déteste ceux que je puis avoir : persuadé que les hommes ne sauroient être heureux, qu'autant qu'ils connoissent la vérité & qu'ils la suivent.

Il a été dit que le luxe est le mauvais usage que l'état ou que les particuliers d'un état font de leur superflu.

* Ce petit morceau si important par son objet, fait une suite de la lettre insérée dans un volume précédent, (année 1762 partie 1.) Nous nous félicitons de le placer dans notre recueil, comme une preuve de la bienveillance, dont son respectable auteur continue d'honorer la société.

Il est nécessaire d'analyser cette définition, soit pour en faire sentir la fausseté, soit pour en prouver la justesse. Si elle est fautive, elle ne sauroit nuire au luxe ; mais si elle est vraie, elle répandra peut-être un nouveau jour sur un sujet si souvent agité & si intéressant pour la félicité publique.

Le célèbre M. Wolff, ce Philosophe profond, qui a plié toutes les sciences aux loix sévères de la démonstration définit ainsi les biens de la fortune : ils sont, dit-il, une provision ou un fond des choses, que l'homme peut employer pour satisfaire les besoins & les commodités de la vie & la décence de son état : or comme tout s'apprécie par le moyen de l'argent, il donne à la fin du même paragraphe une seconde définition de ces sortes de facultés, qui est un corollaire de la première.

Ces biens, dit-il, sont un fond d'argent ou des choses qui valent de l'argent. Ensuite il divise en trois deniers différens les divers états qui précèdent la richesse. Le denier de sustentation sert pour le présent à remplir les premiers besoins, les besoins les plus pressans de la nature. Le denier de nécessité applique au futur le denier ci-dessus. Enfin le denier de convenance est le bien qu'exige la décence de l'état dans lequel on se trouve.

La personne qui a quelque chose au delà de ces trois deniers, ou bien celle qui jouit de facultés plus considérables, que le besoin,

la commodité & la décence de son état ne le demandent, possède du superflu. Le superflu est donc la provision surabondante des biens dont nous venons de parler.

Cette surabondance peut être bien ou mal employée. Le bon emploi des choses est constamment fondé sur nos devoirs essentiels. Le mauvais emploi des choses au lieu d'être fondé sur nos devoirs essentiels, s'en écarte au contraire, ou plutôt les contrarie toujours.

J'appelle luxe le mauvais emploi de la surabondance ou du superflu. Donc le luxe est un abus. Or comme les abus sont des suites de l'erreur, il s'ensuit que le luxe qui est un abus, est nécessairement pernicieux; ou bien les effets ne sont pas de la même nature que la cause qui les produit.

Si le luxe est un abus, si les abus découlent de l'erreur, & si l'erreur naît du mensonge, il s'ensuit donc aussi que le luxe est contraire à l'ordre; parce que l'ordre s'appuie toujours sur la vérité. Donc on peut regarder le luxe comme un faux calcul. L'expérience, ce semble, prouve suffisamment, que le luxe est contraire à l'ordre. Ne dérange-t-il pas dans la société la classification naturelle des différens états & professions qui la composent? Ne ravale-t-il pas les travaux nécessaires & utiles, en attachant un prix excessif aux arts de pure fantaisie? Enfin, ne confond-il pas sans cesse les états & ne

renverse-t-il pas les fortunes en en élevant de nouvelles sur les débris des premières.

La vérité au-contraince en facilite l'ordre & l'ordre la félicité. Elle est par conséquent le résultat d'un calcul juste. Or ce qui est contraire à l'ordre l'est aussi à la félicité ; or comme la félicité est la fin principale que la politique se propose d'atteindre , il s'ensuit que le luxe est contraire au but de la société , & comme il est opposé à son but , il l'est nécessairement à ses principes & à l'esprit de son institution. Or si le luxe est contraire à la politique , qu'on peut regarder comme un genre suprême , il faut nécessairement qu'il soit contraire à toutes les formes de gouvernement , qui n'en sont que les différentes espèces ; car tout ce qui est contraire au genre , l'est indubitablement aussi à toutes les espèces , puisqu'il les renferme toutes dans son sein.

J'ai déjà dit & je pense que personne n'en disconvient que la félicité est le but de la politique ; il en est aussi en effet la fin principale , à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées , & à laquelle elles doivent se rapporter. Or un état ne pouvant y parvenir qu'en faisant accorder & harmoniser ensemble les biens moraux & physiques ; c'est-à-dire en procurant à chaque membre de la société les moyens nécessaires de perfectionner tant leur propre état moral & physique , que ceux de ses concitoyens ; il s'ensuit que

le luxe à le regarder sous cette face , est encore contraire à la politique : car j'ai prouvé ci-dessus que le luxe est un abus , que ces abus sont opposés aux devoirs essentiels , & ce qui est opposé à ces fortes de devoirs , est nécessairement opposé aussi à la morale , qui en est la source respectable.

Pour se convaincre que le luxe est un mal moral , il suffit de jeter les yeux sur les peuples qui sont en proie aux variations continuelles de ses innombrables caprices. Il n'est point de vices dont ils ne foyent infectés , & tandis que les sciences & les arts répandent par-tout la politesse & le charme des mœurs douces , le luxe au-contraire ramene insensiblement vers la barbarie.

L'expérience de tous les siècles prouve qu'à force de raffiner , il substitue le joli à ce qui est beau , le petit , le mesquin au joli , & le grossier enfin est le terme de ses progrès funestes.

Cependant quand même il feroit vrai , que le luxe procure à un état quelques avantages physiques , il n'en feroit pas moins contraire aux principes de l'institution de la société , par-là même qu'ils ouvrent la porte au mal moral. Car comme tout ce qui tend à la perfection est compris dans le bien moral , & qu'au-contraire le mal moral renferme tout ce qui est opposé à la perfection , il s'ensuit que le luxe en introduisant le mal moral , empêche l'état d'arriver à la perfection , où il

doit naturellement aspirer. Or il l'empêche d'y parvenir.

1°. Parce qu'il rompt l'accord, qui doit régner entre le moral & le physique.

2°. Parce qu'il sacrifie le moral au physique; tandis que celui-ci doit être constamment subordonné à celui-là. D'ailleurs quelques grands que soyent les biens physiques, ils ne sauroient jamais compenser les funestes effets du mal moral.

Cependant l'expérience prouve, que le luxe est une source intarissable de maux physiques.

1°. Les prétendus avantages qu'il procure, ne tombent que sur un petit nombre de personnes.

2°. Il appauvrit le gros de la nation.

3°. Il attaque la propriété & la liberté des citoyens.

4°. Il affoiblit & épuise la classe des cultivateurs, qui est la base & la ressource de l'état.

5°. Il fait désertir la campagne.

6°. Il arrête la population, ou plutôt il l'empêche & dépeuple l'état.

7°. Il énerve la vigueur de l'ame, il détruit la santé du corps & raccourcit les jours de la classe même qui en jouit.

Donc il expose les uns aux suites les plus cruelles de la misère, & les autres à l'horreur des longues maladies, des cuisantes douleurs & d'une mort prématurée & pleine de remords.

Donc le luxe est un mal physique & pour ceux qui n'en jouissent pas, & pour ceux qui en jouissent.

Or le luxe étant à la fois un mal moral, un mal physique & un mal politique, il tend à la destruction de la société, donc il devrait être banni de tous les états.

Mais cette conséquence acquiert un nouveau degré de force, quand on considère le luxe dans son opposition avec la religion Chrétienne.

La religion nous prescrit la modération & la tempérance. Le luxe excite les appétits sensuels. La religion exige l'abstinence, la mortification même. Le luxe nous apprend à satisfaire tous nos desirs & à nous former des besoins factices & imaginaires. La religion nous impose de vaincre nos passions. Le luxe au-contraince les caresse & les allume. Or la religion Chrétienne ayant été principalement établie pour réparer le désordre de la volonté corrompue, & le luxe corrompant de plus en plus cette même volonté en soufflant dans les cœurs le feu des passions; il s'ensuit qu'il est diamétralement opposé aux principes, & par conséquent à l'esprit de notre sainte religion.

Or comme tout ce qui est contraire au Christianisme, est certainement mauvais & dispose à l'incrédulité, il s'ensuit qu'être en même tems un Philosophe Chrétien & un

défenseur du luxe, cela implique nécessairement contradiction.

CONCLUSION.

Or comme le luxe est contraire à l'ordre ; qu'il est à la fois un mal moral, un mal physique, & un mal politique : enfin, comme il est incompatible avec la religion Chrétienne, il s'ensuit non-seulement qu'on ne doit pas le favoriser, mais qu'il n'est pas même tolérable dans un état, quelque soit la forme de son gouvernement.

